

LABON AU COPIL DU LAC – Résumé de la position de l'association Les Amis de Bagnoles-de-l'Orne Normandie

L'association *Les Amis de Bagnoles-de-l'Orne Normandie* remercie les organisateurs du Comité de Pilotage (COPIL) du 6 juin 2025 pour leur invitation à participer aux réflexions autour du projet de « restauration de la continuité écologique de la Vée, désenvasement pérenne du lac et aménagement paysager ». Elle y voit une reconnaissance de son engagement au service de l'intérêt général, au croisement du patrimoine naturel, culturel et historique.

Elle exprime cependant une vive inquiétude face à la reprise d'un projet fondé sur des hypothèses non réévaluées. Les éléments clés comme la chenalisation de la rivière, la digue ou encore le sort du plan d'eau sont considérés comme acquis, sans remise en question, ce qui pose problème.

L'association appelle à réinterroger contextuellement la notion même de « continuité écologique », afin qu'elle tienne compte des spécificités géologiques, historiques et écologiques du site.

Pour l'association LABON, le plan d'eau de Bagnoles n'est pas, contrairement à ce que suppose le projet, une création artificielle récente. Il s'inscrit dans une configuration naturelle, située en amont d'un verrou rocheux associé aux failles varisques, de la cluse de la Vée, dans le périmètre de protection de la source thermale et dans un site récemment inscrit dans le GEOPARC. Les cartes géologiques et études topographiques disponibles attestent de cet élargissement naturel du cours d'eau. Dès lors, toute affirmation du caractère strictement anthropique de cette retenue doit être rigoureusement prouvée. Appliquer un schéma standardisé de restauration fluviale sans tenir compte de ces particularités serait inadapté et destructeur.

L'association met également en garde contre les effets environnementaux du projet à l'étude, notamment la chenalisation et l'accélération du débit de la Vée. Ces modifications pourraient menacer la source thermale – ressource centrale pour l'économie locale – et accroître le risque de pollution lors d'inondations. Le projet contrevient, en l'état, aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), censé protéger à la fois les installations thermales et un site classé SEVESO situé à proximité.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) rappelle en réunion ce qu'elle a confirmé, dès juillet 2023 (avant même le référendum local d'octobre 2023), que le projet actuel n'est pas recevable. Deux scénarios de révision du PPRI sont alors envisagés : une révision partielle qui serait portée par la municipalité (délai estimé : 2 ans), ou une révision totale à la charge de l'État (délai : 3 ans). Une décision de l'État est attendue pour octobre 2025, d'ici là les études sont suspendues. Dans tous les cas, le projet devra être conforme au futur PPRI et aux nouvelles directives ministérielles à venir. La question demeure : pourra-t-on adapter les risques au projet, ou faudra-t-il adapter le projet aux risques ?

Dans cette attente, l'association propose une alternative constructive : repenser le projet dans le cadre réglementaire actuel, en intégrant les enjeux climatiques à venir. Une réponse transitoire et pragmatique consisterait à prioriser le désenvasement du lac. Cette solution répondrait à l'urgence tout en laissant le temps nécessaire pour bâtir une vision pérenne, fondée sur les spécificités locales.

Enfin, *Les Amis de Bagnoles-de-l'Orne Normandie* réaffirment leur engagement pour une participation active, documentée et transparente. Ils appellent à sortir des modèles standardisés pour bâtir un projet respectueux de l'identité patrimoniale, écologique et historique de Bagnoles, au service de l'ensemble du territoire.